

## **PLU de Venelles**

### **Communiqué du Carrefour Citoyen de Venelles et du Pays d'Aix**

Dès la mise en révision du nouveau PLU de notre commune, le Carrefour Citoyen avait largement diffusé un document apportant son soutien aux objectifs annoncés par la municipalité dans ses orientations générales, mais avait aussi appelé son attention sur les points de vigilance à observer pour atteindre ces objectifs, notamment sur la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers.

La commission départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF)\* qui a examiné cet été le projet de PLU de Venelles approuvé par le conseil municipal du 19 décembre 2017 a assorti son avis favorable de nombreuses réserves en demandant de supprimer la constructibilité de nombreux secteurs agricoles aux quartiers du Barry, de Font-Trompette, des Figueirasses, de la Brianne, et de mieux protéger les espaces naturels et forestiers soumis au risque incendie, en supprimant notamment le projet de parc résidentiel de loisirs à proximité du parc des sports.

Le Carrefour Citoyen demande à la municipalité de Venelles et à la Métropole de prendre en compte cet avis et de s'engager formellement à modifier en conséquence le projet à l'issue de l'enquête publique.

**Octobre 2018**

*\* Présidée par le Préfet, cette commission réunit des représentants des collectivités locales, des professions agricoles et forestières et des associations pour donner un avis sur les projets d'urbanisme qui impactent les espaces agricoles, naturels et forestiers. Son avis s'impose quand l'impact concerne des terres classées AOP, ce qui est le cas à Venelles.*